



- Avoir une expérience professionnelle convaincante et liée aux compétences exigées d'au moins 10 ans ;
- Avoir exercé une responsabilité liée aux activités du poste pendant au moins 5 ans.

**ARTICLE 3 :** Les listes des candidats présélectionnés pour passer L'entretien, les dates et lieux dudit entretien et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site de l'AMEE [www.amee.ma](http://www.amee.ma).

Ces listes publiées seront considérées comme des convocations.

**ARTICLE 4 :** Le dossier à présenter par chaque candidat est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le prénom et nom du candidat ;
- La référence du poste « **Réf : 01/2024** » ;
- L'intitulé du poste : « Chef de la Division des Affaires Administratives et Générales ».

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au niveau du bureau d'ordre de l'Agence au niveau de Rabat. Pour le personnel de Marrakech, les dossiers peuvent être déposés au Service Personnel et Juridique, avant le ..... **0.6 MAI 2024** ..... à 16 heures 30 minutes (Dernier jour de dépôt). La date et l'heure de dépôt faisant foi.

Le Directeur Général de l'Agence  
Marocaine pour l'Efficacité Energétique  
**Mohamed BENYAHIA**

